



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent dès 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.....	6 h 18	12 h 25	5 h 40
Mercuès.....	6 33	12 47	5 56
Parnac.....	6 43	1 20	6 1
Luzech.....	7 2	1 43	6 36
Castelfranc.....	7 17	2 1	6 49
Puy-l'Évêque.....	7 32	2 16	6 59
Duravel.....	7 54	2 42	7 19
Mercuès.....	8 1	2 49	7 26
Monsempren-Libos.—Arrivée.....			

DE LIBOS A CAHORS.			
tab. 2	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempren-Libos.—Départ.....	9 h 30	5 25	7 55
Fumel.....	9 37	5 37	8 2
Duravel.....	9 54	6 03	8 24
Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30
Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48
Luzech.....	10 29	7 3	9 2
Parnac.....	10 38	7 16	9 13
Mercuès.....	10 49	7 38	9 25
Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	8 60	4 35	3 20
Puy-l'Évêque.....	3 70	2 75	2 05
Villeneuve-sur-Lot.....	8 60	4 45	3 25
Bordeaux.....	20 80	15 35	12 20
Agen.....	10 65	8 30	6 85
Montauban.....	11 30	8 30	6 30
Toulouze.....	16 70	12 30	9 15
Aurillac.....	29 30	21 45	15 50
Paris.....	73 70	55 35	40 55
Cette.....	41 35	30 75	22 70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	Départs.....	8 h 41	9 h 26
AGEN.	Arr.....	9 59	10 28
AGEN.	Dép.....	11 25	11 20
MONTAUBAN	Arr.....	1 33	12 43
AGEN.	Dép.....	12 13	3 05
AGEN.	Arr.....	1 36	5 11
LIBOS.	Dép.....	2	6 10
LIBOS.	Arr.....	3	7 36

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	Départs.....	8 9	3 3
PERIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42
PERIGUEUX.	Dép.....	1 40	6 10
LIMOGES.	Arr.....	4 31	8 21
LIMOGES.	Dép.....	4 55	8 30
ORLÉANS.	Arr.....	mi 43	2 38
ORLÉANS.	Dép.....	mi 55	2 16
PARIS	Arr.....	3 50	4 39
PARIS	Dép.....	4 40	7 45

Cahors, le 4 Mars 1871

La Mission de l'Assemblée nationale

La paix signée, l'Assemblée doit-elle se retirer aussitôt? Nous n'hésitons pas à répondre : L'Assemblée ne doit pas, ne peut pas se retirer après la signature de la paix.

Elle ne le doit pas; — ce n'est pas dans les décrets de Paris ou de Bordeaux que l'Assemblée doit chercher la mesure et les limites de ses pouvoirs; — nul n'est lié par son inférieur; — elle doit chercher cette mesure et ces limites dans les intentions et la volonté de la Nation de qui elle tient toute son autorité. Eh! bien, nous ne craignons pas de le dire : la Nation, l'immense majorité de la nation a bien entendu que, l'Assemblée nationale ne s'occuperait pas seulement de la conclusion d'une paix rendue inévitable par une série de fautes, sans exemple dans l'histoire; elle a entendu, elle veut que l'Assemblée qu'elle a nommée ne se sépare pas sans avoir réorganisé la machine gouvernementale, si habilement détraquée, et remis partout un peu d'ordre et de régularité; enfin, sans avoir donné au pays un Gouvernement honnête et durable.

Elle ne le peut pas; — Dès lors que l'Assemblée nationale a le droit de ne pas se séparer après la signature de la paix, elle en a le devoir. Elle serait coupable, bien coupable si, dans les circonstances graves que nous traversons, elle infligeait une pareille déception à la Nation qui a mis en elle, sa confiance et son espoir.

En déconcertant les espérances de ces masses qui ont affirmé, avec tant d'énergie, leur volonté de voir l'ordre rétabli dans notre malheureux pays, elle ouvrirait la porte aux manœuvres de ces hommes, toujours trop nombreux chez nous, qui mettent les intérêts de personne et de parti avant ceux de la Patrie; ils sauraient bien profiter de ce qu'il y a de dur et d'humiliant dans la paix qu'ils ont rendue nécessaire, pour déconsidérer les hommes de dévouement qui ont accepté la tâche ingrate de la conclure, pour empêcher la consommation d'une ruine si bien préparée.

Le peuple qui n'est pas accoutumé aux subtilités des légistes, dont le bon sens ne comprend pas que les termes d'un décret caduc puissent prévaloir sur les intérêts de tout un peuple; le peuple qui travaille, qui paie, qui donne son sang, et qui, à ces titres, croit que l'on doit compter sa volonté pour quelque chose, le peuple ne comprendrait pas que ses Députés, les siens; car il les a bien voulus, bien choisis, déposassent leur mandat sans avoir fait la besogne qu'il attend d'eux. Il se dégoûterait de ces hommes qui, pourtant, sont ses hommes; il ne saurait bientôt plus à qui donner une confiance qu'il verrait ainsi déçue; il deviendrait une proie facile pour les agents de désordre, du moins il leur laisserait le champ

libre, car il a autre chose à faire que d'aller au scrutin.

Et pourquoi de nouvelles élections? Est-ce que les intentions de l'immense majorité sont douteuses? Est-ce que les dernières élections ont manqué de liberté? La minorité peut-elle se plaindre d'avoir rencontré des obstacles illégaux? A-t-elle eu à combattre des pressions administratives, des candidatures officielles?...

Que l'Assemblée prenne son temps, qu'elle ne se presse pas, qu'elle agisse avec calme, avec mesure, on ne se plaindra pas d'une sage lenteur; mais qu'elle agisse, qu'elle donne satisfaction aux vœux, aux espérances, aux volontés du corps électoral, qu'elle s'anime de courage et d'énergie, qu'elle remplisse sa mission jusqu'au bout.

La Déchéance

Bordeaux, le 2 Mars 1871 à 3 h. 30 m. soir.

Intérieur à Préfets.

A la séance du 1^{er} mars, un député ayant essayé de défendre le Gouvernement Impérial a provoqué une vive agitation dans la salle.

Un grand nombre de membres ont proposé et l'Assemblée a adopté avec acclamations l'ordre du jour dont la teneur suit :

« L'Assemblée Nationale, dans les circonstances que traverse la Patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon et de sa dynastie déjà prononcée par le suffrage universel, et la déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Six députés seulement se sont levés à la contre épreuve.

JULIUS SIMON.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. BERAL.

Le violent incident qui s'est produit, mercredi, dans la séance de l'Assemblée nationale, au cours de la discussion sur le traité de paix est ainsi raconté par le *Constitutionnel* :

« Représentant de la Moselle, M. Bamberger a fait venir à la tribune M. Conti et M. Gavini. Pour montrer combien le traité était exécrationnel, M. Bamberger disait que Napoléon III seul devrait le signer, et il a ajouté : « Napoléon III, dont le nom est cloué au pilori de l'histoire. » Les députés de la Corse, fidèles à leur mandat et à leurs opinions personnelles, ont relevé l'outrage; il s'en est suivi une longue et profonde perturbation, un désarroi inexprimable.

« A un moment, on a vu toute la salle debout; les uns agitaient les bras et poussaient des cris; d'autres se précipitaient vers la tribune; il fallait les arrêter et les prendre à bras le corps. On a rendu ce service à M. Langlois, qui a fini par céder à la force. A la tribune, il y avait M. Conti; pâle, immobile, l'ancien secrétaire de l'empereur regardait d'un air calme et ouïr. Il avait essayé de parler; mais il n'avait pu ébaucher quelques mots. Les convictions qu'il

représente ne sont plus de celles que la liberté protège.

« Comme il ne descendait pas de la tribune, M. Victor Hugo s'est fait un devoir d'y monter; on a vu paraître l'un à côté de l'autre, dans une tempête indescriptible, l'ami le plus fidèle de l'empire et son plus violent ennemi : antithèse vivante dont le poète des *Châtiments* a voulu ménager l'effet.

« Comme M. Conti maintenait son droit de parole, l'Assemblée s'est exaspérée, et M. Bethmont, profitant de cette disposition, a remis en avant le projet de faire proclamer la déchéance de l'empire.

« Aussitôt M. Target s'empara de l'idée de M. Bethmont; il fit courir un papier sur lequel quelques anciens députés du Corps législatif et des représentants nouveaux mettaient leur signature. On lisait sur cet ordre du jour que Napoléon III et sa dynastie étaient déchus et que l'empereur était responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. Vainement, M. Conti protesta; M. Gavini déclara au milieu du bruit que l'Assemblée n'avait pas qualité pour prononcer la déchéance.

« L'impulsion donnée par MM. Bethmont et Target était irrésistible.... »

On lit dans la Province :

Chez les plus résignés même de nos représentants, le premier mouvement a été l'hésitation devant l'énormité des sacrifices que la Prusse exigerait de nous. Plusieurs même ont laissé percer la résolution du recours désespéré à une guerre à outrance, comme préférable à la ruine que de telles conditions de paix infligent à notre malheureuse patrie.

Mais tous les courages se sont brisés devant les révélations des commissions spéciales sur l'insuffisance des ressources et des moyens de résistance qui nous restent.

On parle d'un discours très-vif et écrasant pour ses interlocuteurs, prononcé mardi soir, par le général Ducrot dans le bureau dont il fait partie.

Un certain nombre de députés de la gauche signent en ce moment une demande de mise en accusation du ministère formé par le gouvernement du 4 septembre.

On lit dans le Journal de Bordeaux :

A la fin de la séance de mercredi, après la lecture religieusement écoutée de la protestation de l'Alsace, faite par M. Keller, tous les députés alsaciens ont donné leur démission.

On lit dans la France :

On remarque que M. Gambetta, ayant opté pour la députation de Strasbourg, cesse de faire partie l'Assemblée, par le fait de la cession de l'Alsace.

Ont voté contre les préliminaires de paix :

MM. Adam (Edmond), Albrecht, Amat, Anceillon, André (docteur), Andrieu, Arago (Emmanuel), Arnaud de l'Ariège, Bamberger, Barbaroux (docteur), Bardon, Barlet (Mourthe), Bernard (Martin), Billot (général), Billy, Blanc (Louis), Boëly, Beersch, Brice, Brisson, Brun (Charles), Brunet.

Carion, Carnot, fils, Chaix, Chanzy (général), Chaufour, Claude (Meurthe), Claude (Vosges), Clémenceau, Colas, Cournot (Seine).

Delescluze, Deschamps, Dorian, Dornès (Léon), Dubois, Duclerc, Ducoux, Durieu, Esquiros.

Fracy (lieutenant de vaisseau), Floquet (Charles).

Gambetta, Gambon, Gent, Georges, Girerd (Cyprien), Grandpierre, Greppo, Grosjean, Guiter.

Hartmann, Humbert (Haute-Garonne), Humbert (Louis-Amédée), Jaubert (comte), Joigneaux, Jouvenel (baron de).

Käblé, Keller, Kœchlin, Laflize, Lamy, Langlois, Laserve, Laurier (Clément), Lefranc (Pierre), Lepère, Lockroy, Loysel (général), Lucet.

Mahy (de), Malens, Malon, Marc-Dufraisse, Mazure (général), Malsheim, Millière, Monteil, Moreau.

Noblot, Ostermann.

Peyrat, Pyat (Félix), Quinet (Edgard), Ranc, Rathier, Razoua, Rehm, Reucker, Rochefort.

Saglio, Saisy (Hervé de), Scherer-Kestner, Schneegans (de), Schœlcher.

Taberlet, Tachard, Teutsch, Tirard, Tilot, Tolain, Tridon.

Varroy, Victor Hugo, Villain, Vlox.

Ont voté contre la proposition de déchéance :

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* :

Les six membres qui se sont levés contre la proposition de déchéance, sont, avec les quatre députés de la Corse, MM. Haentjens et le comte Joachim Murat.

Nous lisons dans le Bulletin du Moniteur universel :

Nous aimons et respectons les hommes qui ont le courage de leurs opinions. C'est une preuve de caractère, et les caractères sont malheureusement plus rares que les talents. Nous disions hier que six représentants seulement s'étaient levés contre la proposition de déchéance provoquée par l'inopportuniste incident de M. Conti. C'est huit que nous aurions dû dire. Voici leurs noms : MM. Rolland, de Wallon, Joachim Murat, Haentjens, Galloni, Gavini, Abbattucci et Conti.

Les Prussiens à Paris

Les prévisions des hommes d'ordre n'ont pas été déçues; l'heure la plus critique du 1^{er} Mars est passée, et aucun conflit n'a signalé l'entrée des Prussiens, dans le quartier des Champs-Élysées.

L'avant-garde ennemie, a déboîché vers sept heures, du pont de Neuilly, et ses éclaireurs dépassaient l'arc-de-triomphe de l'Étoile, à huit heures et demie. Peu à peu les diverses colonnes du 11^e corps ont occupé les postes qui leur étaient assignés. Ainsi que l'annonçait ce matin le *Journal officiel*, l'empereur Guillaume ne s'est point mis à la tête de ses troupes, c'est le général de Moltke, qui s'est chargé de la haute direction de l'entrée de l'armée allemande, et jusqu'ici les mesures prises par ce Général, d'accord avec l'état-major du Général Vinoy, ont permis d'évi-

ter entre les soldats Allemands, et la garde nationale de Paris, la moindre occasion de froissement. Il y a lieu d'espérer qu'il en sera de même durant toute la journée.

Dans les quartiers populaires, l'émotion est toujours grande il est vrai; des barricades ont été faites à Montmartre, à la Chapelle, à Ménilmontant, et à Belleville. Le rappel a été battu dans plusieurs arrondissements, quelques bataillons, animés d'intentions belliqueuses, se sont dirigés même vers les Champs-Élysées. Toutefois d'autres bataillons plus raisonnables ont parlementé avec eux et les ont décidés à revenir sur leurs pas. Bientôt des barrières solides sépareront les lignes de la garnison et de l'ennemi. Les ponts sur la Seine, depuis le pont des Arts jusqu'au Point du jour, seront fermés par des barricades. Des postes seront établis, d'autre part, dans toutes les rues aboutissant aux quartiers occupés. Le danger sera donc conjuré à peu près partout.

En attendant, cinq ou six femmes de mauvaise vie, qui s'étaient pressées d'accourir au-devant des Prussiens, et leur avaient parlé, ont été publiquement fustigées. Ce châtimement sommaire a produit un excellent effet.

Tous les magasins sans exception, ainsi que les cafés sont restés hermétiquement clos dès ce matin. On voit flotter à plusieurs fenêtres des drapeaux noirs. Paris a pris le deuil, et se maintiendra jusqu'au bout dans une attitude profondément triste mais digne et fière.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 3 mars 9 h. 30 mat.
Paris, 2 mars. — Les ratifications du traité ont été échangées aujourd'hui. Le corps d'occupation se retirera demain matin.

Aucun journal dans Paris. Foule triste, silencieuse, mais ordre complet.

Aucune discussion relative à un traité de commerce n'a eu lieu entre MM. Thiers et de Bismarck.

L'Office Reuter de Londres annonce que l'intérêt sera payable seulement sur le dernier versement de deux milliards, lesquels seront réduits de la proportion de la dette publique affectée aux provinces cédées, évaluée à un demi-milliard, et de la valeur du chemin de fer de l'Est.

Paris, 2 mars, midi et demi.

Le calme continue. Aucun incident fâcheux ne s'est produit par suite de l'entrée des Prussiens.

Le temps est splendide.

Hier, aussitôt après la réception du télégramme annonçant le vote de l'Assemblée nationale, Jules Favre a envoyé une dépêche à Versailles. Ne recevant aucune réponse, il se rendit au quartier-général de Versailles pour réclamer l'évacuation de Paris.

Bismarck exigea le procès-verbal officiel constatant le vote de l'Assemblée.

Ce procès-verbal étant arrivé, Jules Favre se rendit de nouveau à Versailles.

On croit que l'évacuation aura lieu ce soir même.

Paris 2 mars, 5 h. du soir.
La ratification des préliminaires de paix. Jules Favre est revenu de Versailles. Paris continue à être tranquille. Les Prussiens entrés dans Paris, en ressortiront demain matin.

Bordeaux, 2 mars, 12 h. 10 m., s.
L'envoyé, porteur du vote de l'Assemblée, arrivera aujourd'hui à Paris, à midi. Les ratifications seront immédiatement échangées; les Prussiens quitteront probablement Paris dans la soirée.

Paris, 1^{er} mars au soir.
Les Prussiens ont fait leur entrée conformément au programme publié. L'attitude de la population a été calme et digne. Un cordon de troupes françaises entourait les cantonnements prussiens. Les quelques manifestations qui avaient eu lieu la veille ne se sont pas renouvelées.

Bordeaux, 2 mars.
Les employés du ministère de l'intérieur partiront samedi 4 courant pour retourner à Paris. On en conclut que le gouvernement retournera lui-même à Paris aussitôt que l'exécution de la convention le lui permettra.

Lord Lyons et M. Olozaga remettront aujourd'hui leurs lettres de créance.

CAMPAGNE DE FRANCE

70^e Régiment de Mobile.

(MOBILES DU LOT.)

(suite.)

11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 décembre. — La mobile du Lot forme l'arrière-garde de l'armée, et contient l'ennemi.

En récompense de la bravoure dont elle a fait preuve, la troisième division est chargée de contenir l'ennemi pendant que toute l'armée se dirige à marches forcées sur le Mans. Du 11 au 20 décembre, cette division forma l'extrême arrière-garde et bien que souvent menacée, elle sut imposer une grande réserve à nos adversaires qui n'osèrent pas l'attaquer.

Le 21, nous arrivons enfin au Mans, où notre général nous promet quelques jours de repos, d'ailleurs indispensables pour réorganiser notre régiment. La mobile du Lot n'était déjà plus cette belle troupe que l'on admirait à Vendôme. Nos hommes, recevant une nourriture insuffisante, étaient hâves, décharnés. Les souliers manquaient; beaucoup de soldats désireux de suivre leurs camarades, avaient été réduits à acheter des sabots; les légers vêtements qui leur avaient été distribués, soit à Cahors, soit à Orléans, tombaient en loques. Mais en revanche, la mobile, privée de ces avantages extérieurs et appréciés seulement en garnison, avait désormais une mâle attitude. Ne bronchant pas sous le feu, ayant combattu l'ennemi corps à corps, elle ne redoutait pas ses adversaires qui n'avaient jamais pu la faire reculer et elle ne doutait pas un seul instant du succès final de nos armes. Cette confiance lui était inspirée par le sentiment de sa valeur, par son désir de se distinguer et surtout par son amour pour la Patrie.

Nous ne devons pas goûter longtemps les joies d'un repos si légitimement acquis. Le 24, le général Chanzy apprenant que quelques bandes ennemies battaient la campagne entre Le Mans et Vendôme et rançonnaient les habitants, envoie une division pour purger le pays de tous ces maraudeurs. Notre division qui avait fait ses preuves et sur laquelle on comptait le plus, reçut l'ordre de partir et alla coucher, le 24 au soir, au village de Parigné-l'Évêque. Sur ce point, nous pénétrons dans les lignes ennemies, aussi notre marche se faisait avec la plus grande circonspection. Le 25 au matin, nous partîmes pour Combrémane où nous arrivons dans la soirée. Là encore pas d'ennemi. Dans ces deux localités, nous recevons l'accueil le plus hospitalier et tous les habitants, ardents patriotes, faisaient des vœux pour le succès de nos armes. Le 26 et le 27, nous continuâmes notre mouvement en avant sans rencontrer l'ennemi qui se retirait, assurant nos espions, pour se concentrer à Vendôme.

28 décembre. — Combat de Montoire. Le 70^e régiment s'empare d'un convoi ennemi.

Le 28, après avoir traversé la Loire à Bessée, l'ennemi est enfin signalé à Montoire au nombre de 3,000 hommes. La division a ordre d'attaquer les Prussiens retranchés dans divers villages des environs de Montoire, tandis que le premier bataillon de notre mobile, soutenu par quatre pièces d'artillerie, leur coupera la route de Bessée et les empêchera au besoin de nous tourner par le village de Troo. L'opération était bien conçue, et elle devait avoir pour effet de rejeter l'ennemi dans la ville de Montoire et de le forcer à mettre bas les armes; le pont du Loir, seul point sur lequel il aurait pu battre en retraite, ayant été coupé quelques jours auparavant.

Le combat s'engage sur toute la ligne à onze heures du matin. Nos soldats chassent l'ennemi de toutes ces positions et telle était l'ardeur de la lutte qu'ils entrent en même temps que lui dans Montoire. Les habitants sortis des maisons nous encouragent à la poursuite et nous indiquent la direction prise par les Prussiens. Arrivés sur les bords du Loir, nous trouvons le pont rétabli au moyen de soliveaux et nous apprenons que l'ennemi avait traversé la rivière sur ce point et qu'il se retirait en désordre sur Châteaurenard. La nuit arrivait, nous n'en continuons pas moins la poursuite; mais nous nous trouvons bientôt dans un carrefour où aboutissaient plusieurs routes. Personne pour nous renseigner. Pendant que les chefs se consultaient, nos soldats éreintés par cette journée de marche et de combat, rompent les rangs et rentrent en ville. Il ne reste plus avec le colonel et le commandant Guiraudies que 200 hommes environ. Nous savions que les Prussiens avaient avec eux un convoi considérable qui devait nécessairement retarder leur retraite. C'était un motif de plus pour poursuivre à outrance. Nous nous engageons, malgré notre petit nombre sur la route longeant en amont la rive gauche du Loir. Ce chemin, profondément encaissé entre la rivière et une montagne très boisée, était à peu près impraticable et il n'offrait qu'une largeur de deux mètres à peine. Nos hommes oubliant leur fatigue prennent le pas gymnastique et après une heure de course folle, nous entendons un murmure de voix, nous nous avançons alors avec précaution et nous ne tardons pas à nous convaincre que l'ennemi était proche. Qui vive? demande notre colonel. Pas de réponse. Des coups de feu sont tirés dans la direction supposée de l'ennemi et on charge alors à la bayonnette. Nous trouvons bientôt des voitures arrêtées fermant complètement le passage. Notre petite colonne ne peut avancer que lentement et homme par homme. Quatorze voitures sont ainsi dépassées; leurs conducteurs effrayés nous demandaient grâce et ils étaient aussitôt désarmés. Malheureusement le reste du convoi averti de notre approche, part au triple galop et ne tarde pas à nous distancer. Nous renonçons à notre grand regret à une poursuite qui pouvait toutefois ne pas être sans danger et nous retournons à Montoire, avec nos prises. Il était 10 heures du soir. Nos soldats bien reçus par les habitants, eurent en partage le souper que MM. les Prussiens avaient fait préparer pour eux-mêmes.

30 décembre. — Attaque de Villiers.

Le 30, toute la division quitte Montoire, après y avoir séjourné, et se rend au bourg de Lunay. Le premier bataillon de la mobile du Lot et un bataillon du 46^e de marche seuls reçoivent l'ordre de pousser plus loin et de s'emparer du gros bourg de Villiers distant de six kilomètres de Vendôme. Cette entreprise mal conçue n'aboutit pas, les guides nous ayant abandonnés aux premiers abus qui nous furent envoyés par les Prussiens et qui heureusement n'atteignirent aucun des nôtres. Pour toute cette attaque il aurait fallu connaître les lieux et surtout opérer de jour. L'expédition ne nous valut qu'une grande fatigue.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale

Une dépêche télégraphique du Ministre de la guerre prescrit de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que les gardes mobiles et mobilisés fassent la remise de leurs armes à l'artillerie, et soient ensuite dirigés sur leurs foyers par détachements. Ces ordres devront être exécutés le plus tôt possible.

Parmi les orateurs désignés pour les prédictions du Carême 1871, à Paris, nous sommes heureux de voir, notre compatriote, M. l'abbé Capmas, vicaire à St-Etienne-du-Mont, et chapelain de l'institut des Dames de Ste-Geneviève, appelé aux chaires de St-Roch, de Notre-Dame-de-Clignancourt et de l'hospice de la Salpêtrière.

Un affreux malheur vient de frapper un honnête habitant de notre ville, le s^r Couderc dit Laroze, roulier. Nous publions, d'après le *Messageur de Toulouse*, les détails déjà connus sur l'horrible assassinat dont son fils, âgé de 18 ans, vient d'être victime.

Comme la fatalité s'attache parfois impitoyablement aux familles! La femme de ce malheureux Laroze était allée ces jours derniers soigner son fils qui, en voyage, était tombé malade de la petite vérole. La pauvre mère est prise du même mal et meurt dans 24 heures.

Le garçon, guéri, se remet en route et est assassiné. C'est une bien rude épreuve pour le malheureux qui survit à tous ces coups terribles du sort.

On lit dans le *Messageur de Toulouse*: Il n'est bruit en ville que d'un crime horrible qui a été commis, dans la nuit de mercredi, à six kilomètres de Toulouse.

Le jeune Couderc, fils d'un roulier bien connu, M. Couderc, dit Laroze, a été assailli par six individus dont quelques-uns étaient masqués, sur la route de Toulouse à Cahors. Les assassins lui ont porté trois coups de hache à la tête et plusieurs coups sur la nuque qui ont occasionné la mort. A l'autopsie du cadavre, il a été constaté que la nuque de la victime était en quelque sorte hachée par les coups. Le vol était le mobile du crime. Le jeune Laroze, âgé seulement de 18 ans, était parti de Toulouse, le soir vers les dix heures, conduisant une voiture à Cahors sur les ordres de son père.

L'enquête se produit sur cet odieux assassinat

Nous recevons du parquet, au sujet de ce crime, la note suivante:

« Le sieur Couderc fils (dit Laroze), âgé de 18 ans, roulier, domicilié à Cahors, est arrivé à Toulouse, à l'hôtel du Clocher de Rodez, lundi dernier. 27 février, vers huit heures du matin, avec deux charrettes, et est reparti de cette ville le lendemain mardi, 28 février, vers six heures du soir.

« Le 1^{er} mars, son cadavre, couvert d'horribles blessures, a été découvert de grand matin, étendu dans un champ, sur le bord de la route de Paris, dans le territoire de la commune de Fenouillet.

« Le vol paraît avoir été le mobile de cet assassinat.

« Les personnes avec lesquelles le sieur Couderc fils aurait été en relations pendant la durée de son séjour à Toulouse, ou qui pourraient indiquer les individus avec lesquels il se serait trouvé, tous les témoins en un mot, qui seraient en mesure de fournir des renseignements utiles à la justice, sont priés de se présenter au cabinet de M. le juge d'instruction, tous les jours, de midi à six heures. »

MILITAIRES DU LOT

INTERNÉS EN SUISSE.

Daudé, Léon, de Labastide-Murat, soldat au 3^e zouave de marche. Interné à Sursée canton de Lucerne.

Ebrard, Jean, de Reilhaguet, sergent au 16^e de ligne, à Brienz.

Meilloux, Gérard, de Cornac, soldat au 2^e d'artillerie.

Bonchet, Eugène de Cahors, sous-lieutenant au 78^e, 4^e bataillon, 4 compagnie.

Delbreil, Antoine, de Puy-l'Évêque, soldat au 5^e cuirassier de marche 1^{er} escadron à Nidau-Gottstatt.

Nègre Jean, de St-Céré, soldat au 2^e du train d'artillerie à Nidau-Gottstatt.

Deux barriques de vin, produit d'une quête faite par la commission municipale de la commune de Parnac, ont été expédiées à l'adresse de l'ambulance de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Ordre du Commandant.

Dimanche 5 mars 1871, exercice: 3^e et 4^e Compagnies de 7 heures à 9 heures du matin. 1^{re} et 2^e compagnies de 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2.

L'Adjudant, THIERRY.

Pour la chronique locale: A. Layrou.

FERS, FONTES, MÉTAUX ET CHARBONS

Le sieur GASTON prévient la clientèle de la maison GASTON, VALET et CAYLA, que depuis le 1^{er} février 1871, il est resté, par suite de la dissolution de la Société, à la tête de ladite maison.

En conséquence, les clients qui voudraient bien lui continuer leur confiance, auront lieu, il ose l'espérer, de constater ses efforts pour les servir au mieux de leurs intérêts.

Variétés

RÉCOLTE ET CONSERVATION

DES GRAINES POTAGÈRES (Suite).

Ce moyen n'est pas cependant généralement employé, parce qu'il est peu pratiqué à cause du volume et de la difficulté d'emmagasiner.

De temps à autre, il sera bon d'examiner les graines que l'on conserve et aérer le local dans lequel elles sont enfermées; cette précaution est nécessaire surtout après les temps humides. Si quelques graines moisissaient, il faudrait se hâter de les sortir des sacs et de les étendre en couche mince pour les faire mieux sécher.

Inutile d'ajouter qu'il faut préserver les graines de la dent des rongeurs; les rats

et les souris en sont très-friands.

3^o Caractères extérieurs auxquels on peut reconnaître une bonne graine.

Les signes extérieurs auxquels on reconnaît une bonne graine, varient avec les espèces; cependant il y a des caractères généraux que l'on peut préciser.

Les graines récoltées bien mûres, se reconnaissent facilement, d'une part par leurs poids et par leurs couleurs et d'autre part par l'examen des organes externes.

Les bonnes graines doivent avoir un bel aspect, être lisses, brillantes et non ridées. Si on les coupe par le milieu, on s'assure que leur qualité est bonne lorsque les graines sont pleines, saines et présentent bonne odeur.

Un moyen facile qu'on peut employer pour vérifier la qualité des semences, consiste dans ce qu'on appelle l'épreuve par l'eau.

On prend une pincée des graines à éprouver et on les jette dans un vase rempli d'eau, les mauvaises graines surgent, tandis que les bonnes vont au fond.

Cette expérience n'est pas toujours concluante, parce que souvent une graine peut avoir son germe altéré, sans que cela lui enlève de sa densité, un examen interne est pour toujours indispensable.

Il y a bien aussi l'épreuve du feu, mais elle est spéciale à certaines semences qui, jetées sur une braise vive éclatent avec une détonation lorsqu'elles sont bonnes, tandis que les mauvaises brûlent sans bruit.

4^o Durée germinative des graines.

S'il est certains végétaux dont les graines conservent très-peu de temps leurs facultés germinatives, il n'en est pas généralement de même pour les graines potagères, il n'y a donc point d'inconvénient à employer de vieilles semences, si l'on n'en a pas d'autres pour la reproduction de la plupart d'entr'elles. Cela est même préférable pour certaines espèces: tels sont les melons et les cucurbitacées qui fructifient d'avantage et donnent de meilleurs produits si les sujets proviennent de graines déjà vieilles, elles peuvent dater de 6 à 8 ans sans inconvénient.

Les carottes et quelques salades, chicorées, escaroles etc. doivent être de même reproduites avec des semences de 2 ou 3 ans, elles sont alors bien moins susceptibles de monter.

Les papilionacées (haricots, pois, fèves) peuvent germer au bout de plusieurs années, si les graines ont été conservées dans les Cosses mais il est bien préférable d'employer celles de l'année. J'entends cette observation aux céleri rave et plein, oignon, poireaux, salsifis et scorsonères.

Pour de plus amples détails on renvoie au tableau ci-joint qui indique approximativement la durée germinative que possèdent les principales espèces de graine potagères durée qui peut parfois varier, selon qu'elles ont été récoltées par un temps sec ou humide, et dans une année plus ou moins favorable à leur développement.

(La suite au prochain numéro.)

COMPAGNIE du Chemin de fer d'Orléans

TITRES

Remboursables au compte de l'exercice 1870. Tirage du 6 décembre 1870

ACTIONS. — Capital de 500 francs.

19^e Tirage — 1,759 Actions à rembourser

NUMÉROS	NOMBRE.
103.601 à 103.700 = 100	
138.701 à 138.800 = 100	
184.801 à 184.900 = 100	
197.601 à 197.668 = 68	
Emission de 1852	868
212.301 à 212.400 = 100	
242.501 à 242.600 = 100	
279.601 à 279.700 = 100	
290.901 à 291.000 = 100	
296.601 à 296.700 = 100	

308.101 à 308.200 = 100

386.801 à 386.900 = 100

417.601 à 417.700 = 100

469.301 à 469.391 = 91

Emission de 1862

471.901 à 472.000 = 100

513.901 à 514.000 = 100

534.401 à 534.500 = 100

559.601 à 559.700 = 100

599.401 à 599.500 = 100

Nombre total..... 1.759

OBLIGATIONS 4 p. 100 du 1^{er} emprunt (1842)

Capital de 1,250 francs.

2^e Tirage — 188 obligations à rembourser.

NUMÉROS	NOMBRE.
2.701 à 2.800 = 100	
6.701 à 6.786 = 86	
Nombre total.....	186

OBLIGATIONS 4 p. 100 du 2^e emprunt (1848)

Capital de 1,250 francs.

23^e Tirage — 39 obligations à rembourser.

NUMÉROS	NOMBRE.
5.871 à 5.880 = 10	
6.661 à 6.669 = 9	
12.091 à 12.100 = 10	
12.581 à 12.590 = 10	
Nombre total.....	39

OBLIGATIONS de l'emprunt 3 p. 100

Capital de 500 francs.

17^e Tirage — 9,274 obligations à rembourser.

DÉSIGNATION	NUMÉROS	NOMBRE par partie
1 ^{re} partie (1852)	3.901 à 4.000 = 100	
	33.701 à 33.800 = 100	
	54.601 à 54.700 = 100	435
	87.701 à 87.800 = 100	
2 ^e partie (1854)	160.201 à 160.300 = 100	
	171.301 à 171.400 = 100	377
	204.301 à 204.400 = 100	
3 ^e partie (1855)	257.901 à 257.977 = 77	
	362.401 à 362.500 = 100	
	365.431 à 365.435 = 35	
	374.101 à 374.200 = 100	435
4 ^e partie (1856)	404.501 à 404.600 = 100	
	409.901 à 410.000 = 100	
	485.901 à 486.000 = 100	
	493.801 à 493.900 = 100	495
5 ^e partie (1857)	529.301 à 529.400 = 100	
	537.801 à 537.895 = 95	
	587.901 à 588.000 = 100	
6 ^e partie (1859)	875.641 à 876.000 = 360	
	885.001 à 885.500 = 500	1.689
	1.004.501 à 1.004.829 = 329	
	1.140.001 à 1.140.500 = 500	
7 ^e partie (1860)	1.287.801 à 1.288.000 = 200	
	1.299.001 à 1.299.200 = 200	
	1.318.801 à 1.318.908 = 108	
	1.349.201 à 1.349.400 = 200	908
8 ^e partie (1861)	1.471.201 à 1.471.400 = 200	
	1.506.201 à 1.506.300 = 100	
	1.528.401 à 1.528.423 = 23	
	1.533.001 à 1.533.100 = 100	323
9 ^e partie (1864)	1.547.401 à 1.547.500 = 100	
	1.610.801 à 1.610.883 = 83	
	1.619.201 à 1.619.400 = 200	
	1.619.601 à 1.619.800 = 200	883
10 ^e partie (1865)	1.710.601 à 1.710.800 = 200	
	1.874.001 à 1.874.200 = 200	
	1.902.401 à 1.902.541 = 141	
	2.004.401 à 2.004.600 = 200	741
11 ^e partie (1866)	2.021.201 à 2.021.400 = 200	
	2.059.001 à 2.059.200 = 200	
	2.164.001 à 2.164.200 = 200	
	2.247.801 à 2.247.943 = 143	743
12 ^e partie (1867)	26.201 à 26.300 = 100	
	2.392.001 à 2.392.200 = 200	
	2.430.201 à 2.430.400 = 200	
	2.508.401 à 2.508.545 = 145	745
13 ^e partie (1869)	2.532.201 à 2.532.400 = 200	
	2.587.401 à 2.587.600 = 200	
	2.739.001 à 2.739.146 = 146	
	2.776.801 à 2.777.000 = 200	746
14 ^e partie (1870)	2.798.001 à 2.798.200 = 200	
	2.882.601 à 2.882.800 = 200	
	2.974.601 à 2.974.800 = 200	
	3.051.001 à 3.054.200 = 300	751
15 ^e partie (1871)	3.119.001 à 3.119.151 = 151	
	3.121.801 à 3.122.000 = 200	
Nombre total.....	9.274	

OBLIGATIONS 3 p. 100 de l'ancienne C^e du Grand-Central (Emission de 1855.)

12^e Tirage. — 708 obligations à rembourser.

DÉSIGNATION	NUMÉROS	NOMBRE par série.
Série A.	20.901 à 21.000 = 100	
	35.101 à 35.136 = 36	236
	69.001 à 69.100 = 100	
Série B.	113.801 à 113.900 = 100	
	155.801 à 155.836 = 36	236
	171.801 à 171.900 = 100	
Série C.	225.601 à 225.700 = 100	
	279.301 à 279.400 = 100	236